

AVIS PUBLIC D'EXAMEN D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

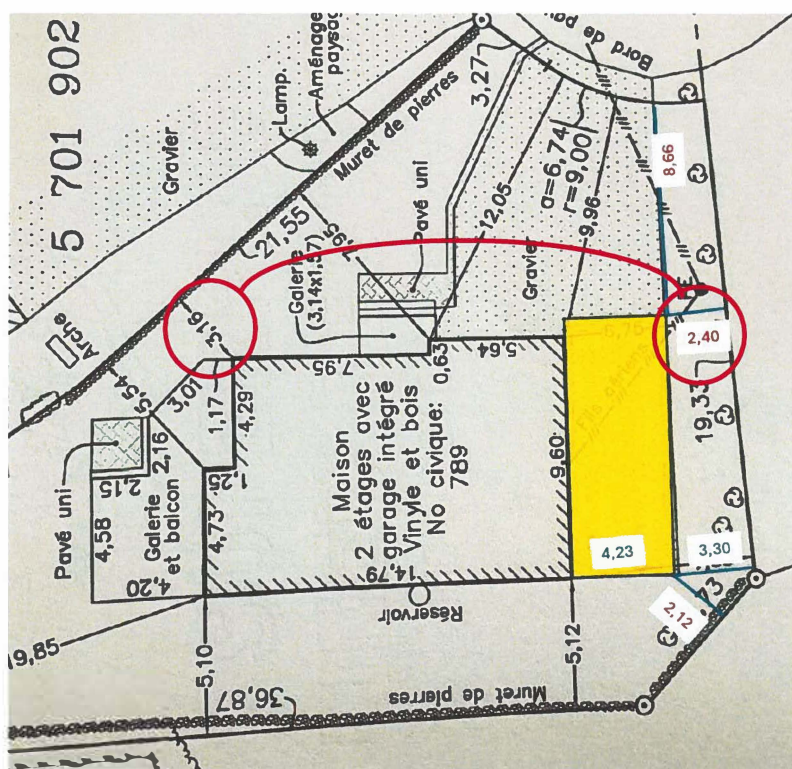
En vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et de l'article 431 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Roxton Pond, que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 5 août 2025, à 19 h 30, au 901, rue St-Jean, à Roxton Pond.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2025-00015 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-14

Cette demande concerne la propriété sise au 789, 3^e Rue, sur le lot 5 701 901 du cadastre du Québec, dans la zone R-13 du plan de zonage du *Règlement de zonage n° 11-14*.

La demande vise à obtenir, par voie de résolution, l'autorisation d'agrandir une habitation unifamiliale avec une somme des marges latérales de 5,56 mètres, en dérogation à la somme des marges minimales permise de 6,4 mètres, une marge avant de 8,66 mètres, en dérogation à la marge minimale de 9 mètres et une marge arrière de 2,12 mètres, en dérogation à la marge minimale de 4 mètres, le tout tel que prescrit aux articles 134 (annexe VII – Grille des usages et normes d'implantation) et 137 du *Règlement de zonage n° 11-14*.

L'implantation de la résidence peut être constatée ci-dessous sur l'extrait annoté du plan projet d'implantation fait par le propriétaire.



La présente demande est étudiée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures n° 22-14*, car elle déroge à des normes de zonage.

Toute personne intéressée peut faire parvenir ses représentations à la Municipalité de Roxton Pond et se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, par téléphone au 450 372-6875, poste 228, ou encore par courriel à direction@roxtonpond.ca.

Donné à Roxton Pond, ce 17^e jour du mois de juillet 2025.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,


Marie-Josée Rondeau